

sur la rue des Escloisons du costé de vent (19), et l'autre sur la rue tendant de ladicte place des Terreaux à la porte de l'abbrevoir du fleuve du Rosne de bise (20), avec les Pavillons et principaux membres dudit hostel... mais pour ce que tous les ouvrages faicts dans le circuit dudit lieu du Temple ne font qu'une partie dudit hostel de ville, suivant les desseins et modelles d'architecture sur lesquels l'édifice a esté entrepris, on ne peut poursuivre le travail dudit bastiment du costé de matin, sans acquérir... » les maisons et les tènements qui se trouvaient à la suite (21).

Ces acquisitions furent faites en 1649 et en 1650.

D'où il résulte que le corps de bâtiment qui forme la façade principale de l'Hôtel de Ville occupe la place de l'ancien temple des Terreaux.

Un deuxième temple fût bâti dans la rue de l'Establerie.

Deux marchands huguenots, Barthélemy de Gabiano et François Desgouttes achetèrent, le 11 mai 1564, pour la somme de 3,500 livres, « une maison haute moyenne et basse, court jardin et establerie par derrier,... appelez le Petit Paradis... en la rue de l'Establerie (22). » Ils acquirent en outre quatre parcelles « joignant à la place de Paradis ». Ils déclarèrent, par des actes du 25 mai et du 2 juin 1564, qu'ils avaient payé leurs acquisitions avec les deniers de leurs coreligionnaires, et mirent et subrogèrent ceux-ci en leur lieu et place. On rendit l'accès du temple

(19) La rue Lafont.

(20) La rue Puits-Gaillot.

(21) Archives de Lyon, DD, Minutes de Gajan, 2^e vol., fol. 605 à 607.

(22) On lit dans un autre acte : « Maison et jardin sis en rue d'Estableries ou des Chapelliers apellé Paradis. »